

<b>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 5 SEPTEMBRE 2017</b>
---

**Conseillers****élus :****14****Conseillers****présents :****9****Absents****excusés :****5**

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le cinq septembre deux mil dix-sept, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

**Membres présents :**

BRAUN Philippe

HAUG Cédric

GROSHENS Stéphan

HERMANN Gilles

KRETZ Claude

KRETZ Patrice

ADAM Denis

SCHIEBER Denis

BERTSCH Jacquy

**Membres absents excusés :** BOURGEOIS Patricia, DUTTER Jean-Philippe, HATSCH André, KRETZ Patrick, UTTER Sylvie

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 27 juin 2017
- 2 Délibération relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires
- 3 Délibération pour la dénomination d'une voie publique : chemin du Judenweg
- 4 Fixation d'une tarification de la salle communale pour les associations
- 5 Acquisition d'une nacelle
- 6 Travaux logements communaux
  - RDC Presbytère
  - Logement école
- 7 Point travaux
- 8 Divers

## **1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 27 juin 2017**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 27 juin 2017.

**Voté à 9 voix pour**

## **2 Délibération relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires**

Pour information :

Un fonctionnaire à temps non complet peut être amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe. Ces heures sont dites complémentaires. Au-delà de 35h, les heures sont dites supplémentaires.

**Vu** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,**

Les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C et de catégorie B peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de Mr le Maire.

Les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Mr le Maire.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine.

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet\*, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
- s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

**Voté à 9 voix pour**

### **3 Délibération pour la dénomination d'une voie publique : chemin du Judenweg**

Suite à la construction d'une maison d'habitation, chemin du Judenweg, et afin que celle-ci apparaisse sur les cartes il est indispensable de délibérer sur la dénomination de la voie.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des rues est en principe portée à la connaissance du public au moyen d'inscriptions permanentes placées au croisement des rues.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue de Neunkirch et la rue des fleurs,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

**Adopte** la dénomination « chemin du Judenweg »

**Attribue** le n°1 à la construction existante

**Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux différents services.

**Voté à 9 voix pour**

### **4 Fixation d'une tarification de la salle communale pour les associations**

Les salles sont actuellement occupées jusqu'au jeudi pour différentes activités sportives et culturelles. Afin de couvrir une partie des frais de fonctionnement, il est proposé de faire participer les associations en leur demandant de payer une cotisation.

Suite aux renseignements pris dans certaines communes environnantes, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant à 140 € par activité et par année pour l'ensemble des associations occupant les différentes salles communales durant l'année.

En parallèle, des devis vont être demandés pour trouver un organisme spécialisé dans le ménage afin de réaliser le ménage de la MTL avant les locations du weekend.

**Le conseil municipal après avoir délibéré:**

**Fixe** le prix à 140 € par activité et par année pour l'ensemble des associations occupant la salle tout au long de l'année.

**Voté à 9 voix pour**

## **5 Acquisition d'une nacelle**

Un devis a été demandé pour l'achat d'une plateforme de surélévation. Le devis pour une nacelle de 1m50 est au prix de 1 196 € HT contre 1 920 € HT pour une nacelle de 2m50.

### **Le conseil municipal après avoir délibéré:**

**Valide** le devis d'un montant de 1 196 € pour l'achat d'une nacelle de 1m50 auprès de l'entreprise FORAGRI.

**Voté à 9 voix pour**

## **6 Travaux logements communaux**

### **- RDC Presbytère**

Suite à la location de l'appartement du premier étage du presbytère, il a été constaté que le loyer de l'appartement du rez-de-chaussée est plus élevé de 93 ct. Une réduction du loyer a été demandée, étant donné qu'il n'y a pas eu de travaux de rénovation de réaliser dans l'appartement avant sa mise en location.

La commune a également fourni de la peinture au locataire pour repeindre les différentes pièces du logement.

### **Le conseil municipal après avoir délibéré:**

**Fixe** le prix à 6 € au m2 pour le presbytère.

**Fixe** le loyer de l'appartement du RDC à 348 € à partir du mois d'octobre.

**Voté à 9 voix pour**

### **- Logement école**

Depuis la location du logement de l'école, celui-ci n'a subi aucune transformation. Il est donc nécessaire de rafraichir la salle de bain du logement pour le confort des locataires.

Une visite du logement va être programmée afin de pouvoir réaliser un chiffrage pour la réfection de la salle de bain.

## **7 Point travaux**

### **- Chemin du Judenweg**

Les travaux de raccordement sont terminés chemin du Judenweg, le montant total des travaux avec fournitures s'élève à 9 890,45 €.

### **- Voirie**

Comme déjà évoqué en début d'année, l'élaboration d'un projet concernant l'aménagement de l'entrée du village route de Kogenheim est prévue.

- **Climatisation**

Différents devis vont être demandés pour l'installation de la climatisation à la Mairie et à la MTL. Le point sera revu lors du prochain conseil municipal.

- **Zéro phyto**

Des démarches vont être entreprises pour obtenir une première libellule. Dans cette optique, un devis a été demandé pour l'achat d'un désherbeur thermique pour un montant de 651 € TTC.

**8 Divers**

- **SDEA**

Un courrier, émanant du SDEA, a été reçu il y a quelques jours concernant une consommation excessive d'eau au cimetière.

- **PLU**

Le dossier du PLU a été envoyé aux différentes personnes publiques associées en date du 22 août 2017 pour un délai de 3 mois. Passé ce délai, l'enquête publique pourra débuter.

Fin de séance à 21 heures 45.

<b>BRAUN Philippe</b>	<b>GROSHENS Stephan</b>	<b>KRETZ Claude</b>
<b>ADAM Denis</b>	<b>BERTSCH Jacquy</b>	<b>BOURGEOIS Patricia</b> <b>ABSENTE</b>
<b>DUTTER Jean-Philippe</b> <b>ABSENT</b>	<b>GRAYER Guillaume</b> <b>DEMISSION</b>	<b>HATSCH André</b> <b>ABSENT</b>
<b>HAUG Cédric</b>	<b>HERMANN Gilles</b>	<b>KRETZ Patrice</b>
<b>KRETZ Patrick</b> <b>ABSENT</b>	<b>SCHIEBER Denis</b>	<b>UTTER Sylvie</b> <b>ABSENTE</b>